

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 314-2024 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

QUE le conseil a adopté le règlement 314-2024, intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) », lors de la séance du 4 novembre 2024, tenue au 284, boulevard Nilus-Leclerc à L'Islet;

QUE la MRC de L'Islet a octroyé le certificat de conformité du règlement 314-2024 le 28 novembre 2024, après l'adoption de la résolution 184-11-24, par le conseil de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 17 décembre 2024.



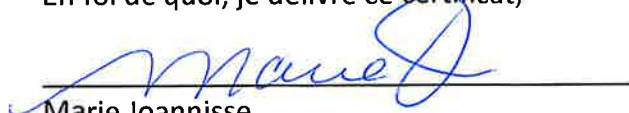
Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, à L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 17 décembre 2024, à chacun des endroits suivants, à savoir aux églises et à l'édifice municipal.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière